

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 31

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE 13

Après la première phrase de l'alinéa 46, insérer la phrase suivante :

« Elle répond à toute demande formulée par ces même personnes, relative à leurs relations avec les représentants d'intérêts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la lignée de ses mission actuelles, cet amendement propose de charger la HATVP d'une réelle mission de conseil vis-à-vis des acteurs publics, concernant les questions de lobbying.

Cet amendement fixe une mission plus large que celle prévue dans la rédaction actuelle de l'alinéa.